



LE PLAN D'INTERVENTION (PI)

7

Pour bien comprendre les besoins de l'élève et définir la meilleure approche

Le plan d'intervention (PI) est une démarche visant à identifier les capacités, les besoins prioritaires, les objectifs à poursuivre et les compétences à développer pour l'élève HDAA. Il permet de mettre en place un ensemble de mesures d'aide favorisant sa progression dans son milieu. Sa mise en oeuvre s'inscrit dans la création d'une véritable communauté éducative, avec et pour l'élève. Il y a une démarche de PI lorsque le parent participe à son élaboration. La LIP (article 96.14) oblige les écoles à utiliser le PI.

Un plan d'intervention peut être mis en place à tout moment au cours de l'année scolaire. Il est requis dans les cas suivants :

- quand la situation demande une action concertée de plusieurs intervenants auprès de l'élève pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées et lui permettre de mieux cheminer;
- quand la situation de l'élève nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou d'adaptations diverses, en plus des actions entreprises par l'enseignant;
- quand la situation de l'élève nécessite des décisions concernant son cheminement scolaire.

Pour les élèves reconnus HDAA, la CSMB recommande d'avoir un PI en place à la fin de la première étape. La fréquence de révision varie selon la nature du PI et les besoins de l'élève.

Le rôle des parents et de l'élève

La participation des parents et de l'élève à l'élaboration et au suivi du PI est indispensable. Les parents sont invités à nommer les difficultés de l'élève et ce dernier est également sollicité. Ensemble, ils s'engagent dans cette démarche d'aide et de soutien (Annexe 3 : « Le plan d'intervention commenté »). Cette continuité entre l'école et la maison est essentielle pour l'élève.

De plus, une bonne collaboration entre la maison et l'école augmente de beaucoup les chances de réussite et d'atteinte des objectifs du plan.

Les droits des parents

Les parents peuvent :

- exprimer leur point de vue à tout moment de la démarche du PI;
- demander d'être informés régulièrement du PI de leur enfant;
- avoir une copie du PI de leur enfant;
- exprimer leur désaccord sur tout aspect de la démarche du PI;
- inviter un professionnel en lien direct avec le suivi personnel de leur enfant;
- signer ou ne pas signer le PI. On rappelle cependant l'importance de l'implication du parent et de l'élève dans cette démarche.

Les constituantes d'un plan d'intervention

Un PI **doit contenir** l'information suivante :

- une description des **forces**, des **difficultés** et des **besoins** de l'élève;
- les **champs d'intervention** visés (apprentissage, insertion sociale ou autre);
- les **objectifs** à poursuivre et les **compétences** à développer;
- les **services** d'appui dont l'élève a besoin;
- les **moyens** retenus pour atteindre les objectifs en fonction des ressources disponibles;
- les **personnes responsables** des interventions, leur rôle et leurs responsabilités;
- les dates d'évaluation du PI;
- les résultats obtenus.

Les écoles peuvent décider d'ajouter d'autres indications au PI si elles jugent que cela peut être utile pour le soutien à donner à l'élève.

Les étapes de la démarche d'aide

La demande d'aide se décline en quatre étapes :

1. La collecte d'information

Dans un premier temps, on prend connaissance des observations, des évaluations et des renseignements rapportés par les différents intervenants auprès de l'élève.

2. La planification des interventions

Après avoir fait le portrait des forces, des capacités et des difficultés de l'élève, on détermine des objectifs réalistes, des moyens pour les atteindre et les responsabilités assumées par chacun. On fixe des critères de réussite, un échéancier, ainsi qu'une date pour la révision du Plan.

3. La réalisation des interventions

C'est l'étape de la mise en oeuvre des moyens retenus et du suivi des interventions, en étroite collaboration avec les parents.

4. La révision du plan d'intervention

À cette étape, les intervenants du milieu scolaire, les parents et l'élève révisent le plan d'intervention afin d'évaluer s'il convient de le maintenir tel quel ou de le modifier.

Les personnes pouvant participer à l'élaboration et à la démarche de concertation du plan d'intervention

L'élaboration et la démarche conduisant au plan de concertation implique les personnes suivantes :

- l'élève;
- les parents;
- l'enseignant;
- la direction de l'école;
- le technicien en éducation spécialisée;
- l'éducateur du service de garde;
- les professionnels en soutien à l'élève;
- au besoin, d'autres intervenants en soutien à l'élève sur le plan scolaire, médical ou social (travailleur social ou intervenant du CSSS ou CRDI).

Afin de bien se préparer à la rencontre concernant le plan d'intervention de

leur enfant, les parents sont invités à consulter au préalable l'Annexe 4 : « Aide-mémoire pour se préparer à une rencontre concernant le plan d'intervention ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève : cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention est disponible en version intégrale ou abrégée sur le site du MELS à www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/cadreplan.html
Annexe 3 : Le plan d'intervention commenté • Annexe 4 : Aide-mémoire pour se préparer à une rencontre concernant le plan d'intervention

ANNEXE 3 : LE PLAN D'INTERVENTION COMMENTÉ

09-10 DAS - Plan d'intervention



1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

Identification de l'élève

Nom et prénom : Date de naissance : Code permanent : Classe : Classification : Grr :

Synthèse de la situation de l'élève

SECTEUR(S) DE RÉFÉRENCE : MOTIF(S) DE RÉFÉRENCE : FORCE(S) : DIFFICULTÉ(S) : BESOIN(S) :

REMARQUE :

Une préoccupation importante du personnel du réseau scolaire ainsi que des parents consiste à déterminer quels élèves doivent bénéficier d'un plan d'intervention.
Par exemple, l'élève présente :

- un handicap, des limitations fonctionnelles
- une déficience intellectuelle
- un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité
- une déficience langagière
- un problème adaptatif ou de comportement
- des difficultés en résolution de problème
- des difficultés en lecture, etc.

Capacités, forces ou aptitudes, acquises ou développées, permettant à une personne de réussir dans l'exercice d'une activité physique, intellectuelle ou professionnelle
Par exemple :

- Bon potentiel d'apprentissage
- Intérêt pour la lecture
- Utilisation d'un vocabulaire riche
- Persévérance
- Appréciation de l'école
- Curiosité
- Habileté dans les arts
- Bonne mémoire visuelle
- Habileté dans les sports
- Capacité d'exprimer ses besoins

La notion de besoin définie comme la différence ou l'écart entre une situation souhaitable ou attendue et la situation existante, est dans le contexte du plan d'intervention, exprimée en fonction des attentes prévues au Programme de formation, des exigences de la vie en groupe, de l'aménagement de l'environnement physique ou encore, des mesures assurant la santé et le bien-être de l'élève.

Le besoin reflète donc ce que l'élève doit développer au regard des compétences attendues ou ce que le milieu doit mettre en place pour permettre à l'élève de répondre à ces attentes.

Il s'agit d'identifier les obstacles qui entravent le développement des compétences. Ces obstacles peuvent être liés tout autant aux caractéristiques personnelles de l'élève qu'à l'environnement.

Bien cerner les difficultés représente un défi de taille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre les caractéristiques de l'élève et les difficultés qu'il rencontre. Par exemple, tous les élèves ayant un trouble sévère du langage n'éprouvent pas forcément les mêmes difficultés dans leurs apprentissages. Il est aussi utile de rappeler que les perceptions des difficultés peuvent varier selon le point de vue de chacun : élève, parent, enseignant ou autre acteur.

Personnes impliquées

INTERVENANT(S) : COORDONNATEUR(S) DU PIA : AUTRE(S) :

ANNEXE 3 : LE PLAN D'INTERVENTION COMMENTÉ

09-10 DAS - Plan d'intervention

Intervention auprès de l'élève

INTERVENTION AUPRÈS DE L'ÉLÈVE

No :	OBJECTIF :	MOYEN(S) :	RESPONSABLE(S) :	Autre(s) responsable(s) :	DATE :	STATUT DE L'OBJECTIF :									
						<table border="1"> <tr> <td>Objectif</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nouveau / Révisé / Acquis</td> <td><input type="radio"/></td> <td><input type="radio"/></td> </tr> <tr> <td>Statut</td> <td><input type="radio"/></td> <td><input type="radio"/></td> </tr> </table>	Objectif			Nouveau / Révisé / Acquis	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Statut	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Objectif															
Nouveau / Révisé / Acquis	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>													
Statut	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>													

Les objectifs présents dans le plan d'intervention ont comme point de départ les besoins de l'élève; ils font le lien entre ces besoins et les compétences à développer. Les objectifs doivent :

- être établis en fonction des caractéristiques de l'élève et du milieu
- être liés étroitement aux motifs qui justifient le plan d'intervention
- s'appuyer sur l'évaluation des besoins prioritaires de l'élève
- être reliés aux compétences du Programme de formation

Exemple d'objectif

- S'exprimer en utilisant des phrases complètes
- Résumer les faits principaux d'un texte
- Améliorer la compréhension en lecture de textes
- Construire des phrases de plus en plus complexes
- Exprimer adéquatement ses émotions
- Exécuter la tâche demandée dans les délais requis
- Prendre des notes de façon efficace
- Demander de l'aide quand il ne comprend pas
- Demander l'aide d'un adulte
- Lever la main pour obtenir le tour de parole
- Développer ses habiletés d'auto-correction
- Clarifier la problématique de l'élève (en général)

REMARQUE :

.....

Personnes responsables (au besoin) :

- l'élève lui-même
- l'enseignant-titulaire
- le directeur
- un autre enseignant de l'école
- l'orthopédagogue
- l'orthophoniste
- le psychologue
- le psychoéducateur
- les parents
- le technicien en éducation spécialisée
- l'éducatrice du service de garde
- le travailleur social
- autres

À cette étape, il faut déterminer les interventions et les ressources nécessaires, en prenant en considération les différents facteurs ayant un impact sur la situation de l'élève.

Stratégies et moyens

- Décortiquer la tâche en plusieurs séquences
- Diminuer la quantité de problèmes à résoudre
- Diminuer le nombre de phrases à écrire
- Allouer plus de temps
- Utiliser différents supports visuels
- Utiliser la calculatrice
- Utiliser l'ordinateur
- Utiliser des logiciels d'aide à l'écriture
- Donner le texte à l'avance afin de préparer la lecture à la maison
- Restreindre le nombre de mots à étudier
- Manipuler du matériel concret
- Donner accès à ...
- Feuille de route

La révision du plan d'intervention se fait en fonction de l'évolution de la situation de l'élève. Ainsi, la fréquence et le moment de l'année où se tiennent les révisions varient selon la nature du plan d'intervention et les besoins de l'élève.

Les résultats

Lorsqu'un élève ayant des besoins particuliers nécessite la mise en place d'actions éducatives spécifiques, l'école devrait s'assurer de ne pas recommencer l'ensemble de la démarche d'une année scolaire à l'autre.

Elle devrait plutôt considérer ce qui a été fait, afin de tirer profit de ce qui a été bénéfique pour l'élève, évitant ainsi la possibilité d'interruption de service.

En résumé

Il n'y a pas de démarche de plan d'intervention... si :

- un seul intervenant prépare le plan d'intervention dans son bureau
- ni les parents, ni l'élève ne participent à la démarche
- le plan d'intervention est tout préparé et il ne laisse place à aucune suggestion
- des formulaires sont remplis uniquement à des fins administratives
- la planification pédagogique d'un groupe d'élèves est considérée comme un plan d'intervention (« de groupe »)
- la planification du plan d'action de chaque intervenant est considéré comme le PIA

Recommandation

Plan

Nouveau / Poursuite / Fin

STATUT

Remarque :

Signatures

(parent)

(élève)

(enseignant/enseignante)

(direction)

ANNEXE 4 : AIDE-MÉMOIRE POUR SE PRÉPARER À UNE RENCONTRE CONCERNANT LE PLAN D'INTERVENTION

Quelles sont les forces de votre enfant?

Quelles sont les difficultés de votre enfant?

Quels sont les activités préférées et les champs d'intérêt de votre enfant (scolaires ou autres)?

Votre enfant a-t-il des comportements qui vous inquiètent?

Votre enfant ressent-il des craintes ou des peurs?

Quels sont les défis ou les réussites à faire vivre à votre enfant cette année?

Qu'est-ce que l'école pourrait faire pour aider votre enfant?

Qu'est ce que vous pouvez faire comme parent pour aider votre enfant?

Quelles sont vos inquiétudes?

30

QUELQUES CONSEILS...

N'hésitez pas à poser des questions : • sur la situation de votre enfant;
• sur les services qui lui sont offerts.

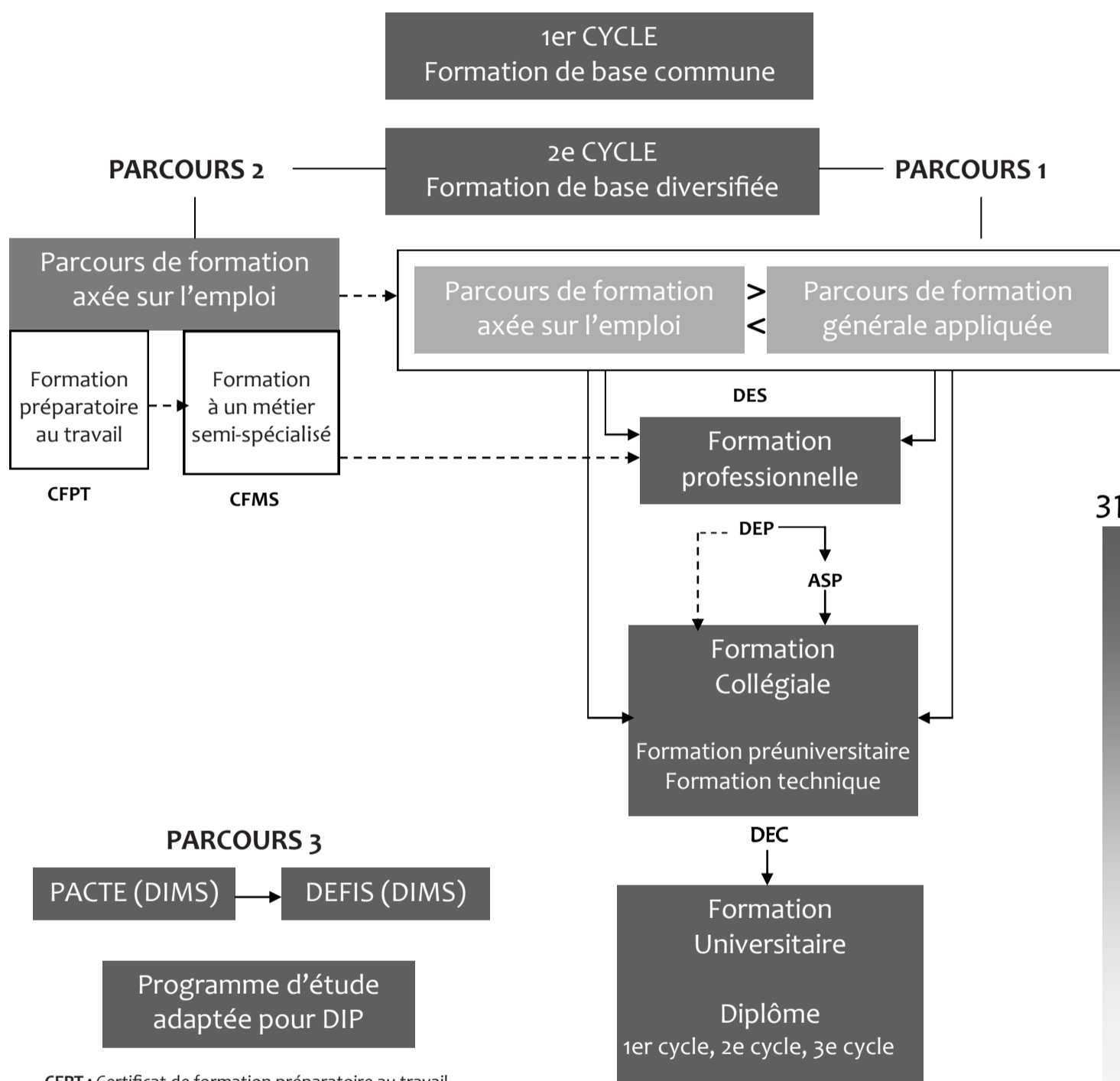
N'hésitez pas à demander des exemples de difficultés vécues par votre enfant.
Au besoin, demandez des précisions sur les éléments discutés ou le vocabulaire utilisé.

AVANT DE QUITTER LA RENCONTRE, N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER :

- une copie du plan d'intervention;
- la date de la prochaine rencontre.

ANNEXE 5 : LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE FORMATION POSSIBLES POUR LES ÉLÈVES HDAA

PARCOURS DE FORMATION



31

- CFPT : Certificat de formation préparatoire au travail
- CFMS : Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
- DES : Diplôme d'études secondaires
- DEP : Diplôme d'études professionnelles
- ASP : Attestation de spécialisation professionnelle
- DEC : Diplôme d'études collégiales
- DIMS : Élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère
- DIP : Élèves présentant une déficience intellectuelle profonde

→ Indique les passages habituels

→ Indique les passages possibles à certaines conditions